

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1628 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**DEKRA INDUSTRIAL
ZI MAGRE
19 RUE STUART MILL - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX**

SIREN : 433250834

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SANTÉ / HEALTH

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1628 rév. 3

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **30/07/2021**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Validée par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1628 Rév. 2.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1628 Rév. 2.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1628 rév. 3

Organisme d'inspection accrédité :

DEKRA INDUSTRIAL
ZI MAGRE
19 RUE STUART MILL - BP 308
87008 LIMOGES CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 14 - SANTÉ

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
14.9 - Risques liés aux matières dangereuses	
14.9.1 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante ➤ a) Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires #	Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
14.9.2 - Inspections relatives à la prévention des risques liés à la présence de matières dangereuses ➤ a) Inventaire des matières dangereuses à bord des navires #	Règlement (UE) n° 1257/2013/424 relatif au recyclage des navires EMSA Guidance on the inventory of hazardous materials - IHM Development and maintenance in the context of ship recycling regulation Guides OMI applicables relatifs à l'inventaire des matières dangereuses à bord des navires, MEPC.269 (68), MEPC.222 (64) et MEPC.223 (64) Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de CHERBOURG	2 rue des Vindits Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN	02.33.94.76.89
Agence Ile DE FRANCE	Immeuble La Boursière - Porte H Rue de la Boursière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	01 55 48 21 00
Agence PAYS DE LA LOIRE	ZIL Rue de la Maison Neuve 44800 SAINT HERBLAIN	02 28 03 29 21
Agence HAUTS DE FRANCE	Parc Telmat Bâtiment B 78 rue Gustave Delory 59810 LESQUIN	03 20 16 33 70
Agence PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Parc Valentine Vallée Verte 41 chemin Vicinal de la Millière 13011 MARSEILLE	04 91 87 63 17

Date de prise d'effet : **30/07/2021**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Validé le 28/07/2021 par Guillaume DELAGE

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1628 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr
--